



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-045**

**Rapporteur : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire**

**OBJET : URBANISME - CONVENTION OPÉRATIONNELLE QUADRIpartite ÉTAT / EPF / SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION / COMMUNE DE TRÉGUEUX RELATIVE A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UNE COMMUNE CARENCÉE AU TITRE DE LA LOI SRU**

Madame le Maire rappelle que les communes de plus de 3 500 habitants doivent, au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), comptabiliser 20% de leur parc de résidences principales en logements locatifs sociaux.

Cet objectif n'ayant pas été atteint en termes quantitatif au regard notamment de l'article L302-8 du code de la construction et de l'habitation, la carence de la commune de Trégueux a été constatée par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2021.

Conformément à la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion n°2009-323, l'Etat engage donc une action foncière avec pour objectif la réalisation de logements locatifs sociaux sur la commune de Trégueux. Cette loi a introduit une nouvelle disposition, attribuant automatiquement à l'État la compétence du droit de préemption dans les communes faisant l'objet d'un constat de carence (article L210-1 du code de l'urbanisme).

Afin de permettre l'application opérationnelle de cette loi et sécuriser les transactions notariales, l'article L210-1 du code de l'urbanisme permet à l'Etat de déléguer son droit de préemption à un établissement public foncier (EPF) créé en application des articles L. 321-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a délégué, en date du 16 février 2021, l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF Bretagne sur l'ensemble des terrains, bâtis ou non bâtis, affectés au logement (au sens du droit des sols) ainsi que ceux visés dans une convention entre le Préfet et un organisme de logement social, en vue de la construction ou l'acquisition de logements locatifs sociaux conformément à l'article L 302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

Aussi, la présente convention opérationnelle « SRU » a pour objet de déterminer les engagements de toutes les parties quant à l'exercice du droit de préemption pour la réalisation de logements locatifs sociaux et d'organiser le traitement et le suivi des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner).

Elle concerne notamment :

- ⇒ La durée de portage des biens : de 3 à 5 ans
- ⇒ L'enveloppe financière dédiée par l'EPF Bretagne : 500 000 €
- ⇒ Les objectifs de production de logements locatifs sociaux par opération : 100% dont au minimum 30% de logement locatifs sociaux de type PLAI et au maximum 30% de logements locatifs sociaux de type PLS
- ⇒ Les modalités de collaboration entre les services

Pour la Commune de Trégueux, il s'agira notamment de :

- Recevoir, pré-instruire les DIA et les transmettre avec l'appréciation de la Commune à l'EPF
- Donner un avis sur l'opportunité d'une préemption
- Solliciter les bailleurs sociaux sur l'opportunité de préempter
- Gérer et surveiller les biens acquis par l'EPF
- Se porter garante de leur rachat auprès de l'EPF

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'EPF Bretagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants,

Vu les articles L. 210-1 et L.321-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L 302-5 et L302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le projet de convention opérationnelle quadripartite « SRU » annexé à la présente délibération ;

Considérant le déficit en logements locatifs sociaux de la commune de Trégueux,

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2021 prononçant la carence pour la commune de Trégueux,

Considérant l'arrêté préfectoral du 16 février 2021 portant délégation de l'exercice du droit de préemption au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur la commune de Trégueux,

Considérant que l'arrêté de carence prononcé sur la Commune de Trégueux, membre de Saint-Brieuc Armor Agglomération, et la délégation de l'exercice du droit de préemption par l'Etat à l'EPF impliquent d'organiser le circuit des DIA et la sollicitation des bailleurs en vue d'atteindre les objectifs de production de logements locatifs sociaux fixés à la Commune,

Considérant que, pour y parvenir, la Commune de Trégueux, Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'EPF Bretagne et les services de l'Etat ont entrepris une démarche partenariale afin de mettre en place, au sein d'une convention opérationnelle quadripartite « SRU », un dispositif répondant aux attentes et contraintes de chacun

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 14 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE la convention opérationnelle quadripartite annexée à la présente délibération**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents et pièces relatives à ce dossier.**

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-046**

**Rapporteur : Pascal PEDRONO, Maire-adjoint**

**OBJET : URBANISME - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR LE BAILLEUR « BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE » (BSB) DANS LE CADRE DU PLAN DE VENTE DE SON PROJET DE CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE 2021-2026**

La Réduction du Loyer de Solidarité (RLS) par la loi de finances pour 2018 impacte directement le modèle économique des organismes de logement social.

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) modifie quant à elle en profondeur les modalités d'instruction de la vente HLM, visant à permettre une accélération du rythme des mises en vente dans les années à venir.

La vente HLM est identifiée comme « un moyen d'accès à la propriété pour les occupants et de parcours résidentiels sur une partie du parc où le taux de rotation est faible, tout en permettant aux bailleurs sociaux de reconstituer des fonds propres et de renouveler leur parc ».

Seuls les logements construits ou acquis depuis plus de 10 ans peuvent être mis à la vente. Les demandes de mise en vente HLM étaient déposées au gré des opportunités par les organismes de logement social, instruites par l'État, en lien avec les communes d'implantation des logements concernés et l'intercommunalité.

Avec la loi ELAN, les demandes de mise en vente sont désormais regroupées de façon privilégiée dans une programmation pluriannuelle dénommée le « plan de vente », et annexée aux futures Conventions d'Utilité Sociale (CUS) de chaque bailleur, documents de contractualisation obligatoires avec l'État et certaines collectivités locales traduisant les choix stratégiques des organismes sur leurs différents métiers et leur contribution aux enjeux nationaux et locaux.

Il s'agit d'intégrer ces demandes de mise en vente dans une vision pluriannuelle et de les inscrire en cohérence avec les objectifs de la loi SRU et la politique locale de l'habitat.

La validation de la CUS vaudra autorisation de la vente des logements pour la durée de la convention (6 ans).

Concrètement, le bailleur social doit déposer d'ici juillet 2021 son projet de CUS intégrant le plan de vente pluriannuel 2021-2026, pour une validation d'ici la fin de l'année 2021.

Préalablement à ce dépôt, il doit recueillir directement l'avis des communes sur ce plan, en lieu et place de l'État. L'avis communal sera conforme s'il est négatif pour les communes SRU n'ayant pas atteint le taux légal.

Les autorisations de ventes octroyées dans le cadre des CUS feront l'objet d'un réexamen lors des prochaines CUS, pour les logements non vendus dans le délai des 6 ans de la CUS.

A noter que seuls les logements sociaux vendus aux locataires occupants en place depuis plus de 2 ans resteront pendant 10 ans après leur vente dans le décompte des obligations SRU.

Dans ce cadre, le 12/03/2021, l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) BSB, bailleur social, a saisi la Commune de Trégueux pour avis sur son plan de mise en vente qui concerne, sur le territoire communal, 21 logements individuels :

- 6 pavillons rue de Belem : 1 T3, 4 T4, 1 T5
- 6 pavillons rue des Pen Duicks : 1 T3, 4 T4, 1 T5
- 3 pavillons rue du Bocage : 3 T4
- 6 pavillons rue d'Ouessant : 5 T4, 1 T5

Pour information, le parc de logements locatifs sociaux de l'ESH BSB représente sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération un total de 693 logements et sur le territoire de la commune de Trégueux un total de 60 logements.

BSB précise que le périmètre du plan de vente a été construit selon des critères réglementaires et obligatoires :

- Propriété foncière
- Date de mise en service : patrimoine de plus de 10 ans
- Performance thermique (DPE) : patrimoine A, B, C, D, E (sachant que des travaux peuvent permettre d'améliorer la performance thermique des patrimoines classés F et G pour en faire des patrimoines potentiellement cessibles)
- Respectant les normes d'habitabilité

Les 4 enjeux majeurs mis en avant par l'ESH BSB lors de la construction de ce plan de vente sont les suivantes :

- Dégager des marges financières permettant d'optimiser son modèle économique pour renouveler l'offre locative en proposant des logements attractifs et rénover son parc existant.
- Privilégier la vente de logements individuels et ceux déjà dans un immeuble en copropriété.
- Veiller à la cohérence de la localisation du patrimoine pour optimiser la gestion future au regard du périmètre de gestion actuel.
  - Éviter le mitage du patrimoine.
  - Respecter les enjeux de développement.
- Veiller aux équilibres territoriaux et sociaux :
  - Favoriser les parcours résidentiels

- Être vigilant en cas de vente dans des communes SRU déficitaires ou carencées et dans les territoires avec une forte pression de la demande.
- Intégrer la vente dans le cadre des relations partenariales (PLH, CIL, CUS, etc.)

L'objectif annoncé par l'ESH BSB est de dégager, pour chaque vente, un produit permettant de réinvestir et de financer à hauteur de 50 % les fonds propres nécessaires à la création de nouveaux logements mais aussi à rénover son parc existant afin d'améliorer sa performance énergétique.

Les conditions nécessaires à leur mise en œuvre :

- Accord des communes concernées et du représentant de l'État dans le département,
- Évolution favorable de la tension des marchés,
- Capacité à reconstituer l'offre et mobiliser du foncier,
- Capacité à trouver des ménages à la fois intéressés et solvables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite « loi SRU » notamment son article 55 et l'article L. 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif au taux SRU,

Vu les articles L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat relatifs à la cession d'habitations à loyer modéré,

Vu l'article L. 445-1 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif aux Conventions d'Utilités Sociales (CUS),

Vu la saisie en date du 12 mars 2021 de la commune par le bailleur social BSB sur son plan de mise en vente sur le territoire communal concernant 21 logements individuels situés rue de Belem, rue des Pen Duicks, rue du Bocage et rue d'Ouessant,

Considérant que la Commune de Trégueux est soumise aux objectifs de la loi SRU à savoir 20 % de logements sociaux ;

Considérant que le taux actuel de logement sociaux sur la commune est de 11,4 % et qu'il manque 340 logements ;

Considérant que la commune a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, le 27 janvier 2021, déclarant sa carence en logements sociaux en raison de la non-atteinte des objectifs triennaux 2017-2019 ;

Considérant que la vente de logement viendrait aggraver le déficit de logements sociaux 10 ans après ;

Considérant qu'il n'y a pas de fléchage du réinvestissement du produit des ventes sur la commune, même partiellement, ni sur l'agglomération ;

Considérant que la commune de Trégueux soutient par ailleurs le parcours résidentiel des locataires en apportant une aide financière et technique à la production de logements en location-accession (PSLA) sur la commune ;

Considérant que les logements identifiés par l'ESH BSB correspondent à la demande locative exprimée sur la commune ;

Considérant l'avis défavorable de la commission urbanisme réunie le 14 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Philippe QUINTIN), ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le plan de mise en vente 2021-2026 de l'ESH BSB concernant les 21 logements individuels situés rue de Belem, rue des Pen Duicks, rue du Bocage et rue d'Ouessant.**

A Trégueux, le 29 avril 2021  
Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-047**

**Rapporteur : Pascal PEDRONO, Maire-adjoint**

**OBJET : URBANISME – CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE – DOMAINE DES SCULPTEURS**

M. et Mme TERTRE ont fait part de leur souhait d'acquérir une emprise communale située entre leur propriété et le lotissement Domaine des sculpteurs, ce afin de rectifier le décroché de terrain existant.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AH n° 374 d'une contenance de 17 m<sup>2</sup>.

La cession serait réalisée au prix de 123 € le m<sup>2</sup>, après avis de France Domaine. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre restant à la charge de la commune.

M. et Mme TERTRE ont donné leur accord sur ces conditions de cession en date du 6 avril 2021.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 14 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**



- **ACCEPTTE** cette cession aux conditions indiquées ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-048**

**Rapporteur : Pascal PEDRONO, Maire-adjoint**

**OBJET : URBANISME – RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE RUE DE LA CHESNAIE – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

La SCCV Le Jardin Maryges a obtenu le 28 février 2017 un permis de construire sur un terrain sis rue de la Chesnaie pour un ensemble immobilier de 33 logements comprenant un bâtiment d'habitation à loyers modérés de 11 logements et un bâtiment d'habitation de 22 logements.

Un cheminement pour les déplacements doux (piétons et cycles) a été réalisé dans le cadre de ce programme immobilier. Ce chemin a pour vocation de mailler le réseau pédestre depuis Trégueux – le Gué Morin jusqu'à Saint-Brieuc, permettant de sécuriser les déplacements piétons en parallèle de la rue de la Chesnaie. Ce cheminement a été rendu nécessaire avec l'augmentation du nombre de logements à se desservir par cette rue.

La SCCV Le Jardin Maryges a proposé de rétrocéder à la commune le chemin créé, à titre gratuit, afin de l'ouvrir à l'usage du public. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AN n° 456 d'une contenance de 167 m<sup>2</sup>.

Une convention de rétrocession entre la SCCV Le Jardin Maryges et la commune a été établie afin de définir les conditions de rétrocession.

Cette convention prévoit le versement d'une participation de 1,6 % du montant hors taxes des travaux à la commune pour assurer sa mission de contrôle, et prévoit également la remise à titre gratuit de l'ouvrage ainsi que son emprise à la commune. La signature de cette convention a été autorisée par une délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2017.

L'achèvement complet des travaux a été constaté et a fait l'objet d'une réception sans réserves le 16 septembre 2019.

En date du 8 avril 2021, le promoteur s'est acquitté du solde de la participation prévue à la convention.

L'acquisition serait réalisée à titre gratuit, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

D'autre part, il convient de classer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée section AN n° 1, d'une contenance de 291 m<sup>2</sup>, propriété communale. Celle-ci vient dans le prolongement du chemin et une partie de l'emprise de l'aménagement de voirie réalisé récemment se situe sur celle-ci.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 3 mars 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** cette acquisition aux conditions indiquées ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou M. Alain RAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme administrative ou notariée, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter ;
- **CLASSE** dans le domaine public communal la parcelle cadastrée AN 456, après son acquisition, ainsi que la parcelle cadastrée AN 1.

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-049**

**Rapporteur : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire**

**OBJET : FINANCES / INTERCOMMUNALITÉ – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PORTÉ PAR SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION POUR LA FOURNITURE ET/OU LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE (DE POLICE, TEMPORAIRES, DIRECTIONNELS)**

Madame Christine METOIS - LE BRAS, Maire, informe que dans le cadre du schéma de mutualisation de Saint-Brieuc Armor Agglomération, des actions permettant notamment de rationaliser les dépenses publiques ont été mises en œuvre ces dernières années. Au titre de ces actions figure la mise en place de groupement de commandes. L'objectif de la coordination et du regroupement des achats de plusieurs acheteurs est de permettre des effets d'économie d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

Un groupement de commandes pour la signalisation verticale (police, temporaires et directionnelles) est déjà en place depuis 2019 et s'achèvera fin 2021. Un groupe de travail constitué de représentants de différentes communes du territoire a validé le principe de la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale composé de 3 lots : panneaux de police, panneaux temporaires et panneaux directionnels. Chacune des communes

de l'agglomération a été interrogée sur l'estimation de ses besoins en panneaux de signalisation verticale et sollicitée pour adhérer au futur groupement.  
Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Le Code de la Commande Publique, en son article L2113-7, précise qu'un groupement de commandes est nécessairement constitué par une convention constitutive que chaque membre est tenu de signer. Cette convention constitutive doit définir les règles de fonctionnement du groupement.

En tant que coordonnateur, Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement, pour les besoins qui lui sont propres, s'assura de son exécution.

Par ailleurs, la convention prévoit que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, à savoir celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe ;

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 20 avril 2021 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DÉCIDE de l'adhésion de la Commune de Trégueux au groupement de commandes concernant la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur ;**
- **APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à la signature de ladite convention ;**
- **AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes ainsi que tous documents inhérents à ce dernier, y compris les avenants, pour le compte de la Commune de Trégueux ;**
- **NOMME le responsable du Centre Technique Municipal en tant que référent chargé de l'exécution du marché et interlocuteur privilégié auprès du coordonnateur et des fournisseurs.**

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-050**

**Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe**

**OBJET : ACTION CULTURELLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHÈQUES – PLAN D'ACHAT DE LIVRES IMPRIMÉS**

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales, publiée sur le site du Centre National du Livre (CNL), a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. Cette subvention sera ouverte en 2 phases : l'une en 2021 (du 2 au 30 avril) et l'autre en 2022.

La médiathèque de Trégueux remplit les critères suivants d'attribution :

- Elle est une bibliothèque de lecture publique territoriale.
- Les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget de la bibliothèque sont a minima de 5 000 € dans le dernier exercice comptable clos.

- Dans le budget 2021 de la bibliothèque, les crédits d'acquisition de livres imprimés sont maintenus ou en progression par rapport à 2020.
- Les ouvrages achetés relèvent d'un ou plusieurs domaines littéraires et champs documentaires, à l'exception des suivants : manuels scolaires, universitaire (actes de colloques, thèses, ouvrages collectifs, manuels, publications de type « Mélanges », rapports et synthèses non adaptés en vue d'une publication destinée à un public de non spécialistes), livres de jeux, jeux de rôle, entretiens de type journalistique, catalogues, répertoires, bibliographies, chronologies non raisonnées, almanachs, annuaires, brochures et dépliants divers, recueils de sources et documents non commentés, livrets d'opéra et partitions de musique, publications à caractère apologétique, ouvrages ésotériques.

L'acquisition de films, musique et jeux sous tous supports n'est pas éligible à ce soutien.

Le montant de l'aide attribuée est calculé à partir du montant des crédits alloués par la médiathèque à l'achat de livres imprimés. Pour des crédits situés entre 10 001 € et 30 000 €, le niveau de l'aide du CNL est de 25%.

Concernant la médiathèque de Trégueux, les crédits d'acquisition de livres imprimés sont les suivants :

Crédits d'acquisition de <b>livres imprimés</b> réalisés au Compte Administratif 2020	Crédits d'acquisition de <b>livres imprimés</b> prévus au Budget Primitif 2021
16 668 €	16 900 €
	<b>Crédits exceptionnels d'acquisition de livres imprimés au titre du plan de relance 2021</b>
	+ montant de la subvention du CNL (estimé entre 4 000€ et 5000€)

L'attribution de la subvention CNL **impliquera une augmentation du budget 2021 permettant l'acquisition de livres imprimés d'un montant égal à l'aide allouée.**

Les acquisitions qui pourront être réalisées avec ces crédits supplémentaires seront alors dirigées vers des livres en grands caractères pour adultes, des collections DYS, des livres jeunesse.

En effet, l'achat de livres en grands caractères permettrait de rafraichir un fonds vieillissant, d'en améliorer son attractivité et de travailler sur l'accessibilité de la lecture aux personnes malvoyantes.

L'achat de Collections DYS permettrait de répondre à une demande croissante du public et de s'inscrire dans la démarche réseau sur l'accessibilité. L'achat de livres jeunesse permettrait de constituer des collections à utiliser dans des projets hors les murs.

Le dépôt de demande d'aide se fait exclusivement en ligne auprès du CNL.

Les dossiers seront examinés selon les critères suivants :

- accessibilité des collections acquises à l'ensemble des usagers ;
- niveau du budget d'acquisition de livres imprimés.

Après versement de l'aide, le bénéficiaire devra fournir au CNL le budget global d'acquisition de livres imprimés et obligatoirement la part des acquisitions faite auprès des librairies indépendantes.

Vu la délibération 2021-028 du Conseil Municipal du 10 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie le 20 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le montant du budget prévisionnel des acquisitions de livres imprimés en 2021 par la médiathèque,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques auprès du CNL et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**





**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-051**

**Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe**

**OBJET : ACTION CULTURELLE – TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE À BLEU PLURIEL  
– DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS ÉTAT / RÉGION**

Dans le cadre du plan de relance pour la culture, une enveloppe spécifique de 20M€ est consacrée à la transition écologique et numérique des établissements de création. En Bretagne, la DRAC et la Région ont lancé un appel à projet conjoint d'un montant de 3 M€, pouvant financer 80 % des dépenses.

Dans une démarche de diminution des consommations énergétiques des bâtiments communaux, la commission action culturelle propose un projet de travaux de performance énergétique à Bleu pluriel. Ce projet a la double ambition de diminuer les consommations énergétiques d'au moins 30 % par une palette de travaux agissant sur l'isolation et le mode de chauffage, et de produire une énergie photovoltaïque pour l'autoconsommation du bâtiment.

Le bâtiment a 25 ans. Il a été bien entretenu mais il a été conçu avec les matériaux et préoccupations de l'époque. La thématique de l'isolation n'était pas prioritaire. Les matériaux ont depuis évolué et permettent des performances bien meilleures. Les menuiseries simple vitrage notamment peuvent

être remplacées. La toiture nécessite une réfection, afin de changer l'isolant et d'utiliser un matériau plus épais.

#### Description des travaux :

- réfection des toitures-terrasse avec amélioration de l'isolation (1000m<sup>2</sup> de toitures)
- changement de chaudière pour passer à une technologie plus performante (chaudière gaz à condensation)
- changement des menuiseries sur les parties bureaux et loges
- installation photovoltaïque sur 500m<sup>2</sup> de toiture

#### Échéancier prévisionnel

- mai 2021 : lancement du dossier photovoltaïque en lien avec l'ALEC (études, cahier des charges pour appel d'offre etc.)
- mai ou juin 2021 : changement de la chaudière (à l'issue de la période de chauffage)
- juin 2021 : appel d'offres pour la réfection des toitures terrasses et le changement des menuiseries
- juillet 2021: notification des marchés de toitures et de menuiseries
- septembre 2021 : appel d'offres pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques
- septembre – octobre 2021 : travaux de toitures
- novembre 2021 : appel d'offres pour la pose et l'installation des panneaux photovoltaïques
- été 2022 : changement des menuiseries \*
- automne 2022 : mise en service de l'installation photovoltaïque

\* en raison des délais de livraison actuels constatés pour les fournitures de menuiseries, il semble raisonnable avec une notification des marchés à l'été 2021 de positionner ces travaux à l'été 2022.

#### Plan de financement prévisionnel

Les coûts qui figurent dans le plan de financement sont basés sur des estimations qui doivent être précisées prochainement par des devis.

Le coût de réfection des toitures est une estimation de l'entreprise TCE après visite sur site et sur la base d'un ratio au m<sup>2</sup>.

Le coût de l'installation photovoltaïque est une estimation de l'ALEC sur la base d'un ratio au m<sup>2</sup>.

Le coût de changement de menuiseries est une estimation interne sur la base des travaux récents réalisés sur la commune, en attente d'un devis, les entreprises du secteur étant assez chargées en cette période. Le coût du changement de chaudière est basé sur un devis de l'entreprise Missenard.

<b>Lot</b>	<b>coût HT</b>
Réfection des toitures terrasses	210 000,00
Maîtrise d'oeuvre toitures	13 600,00
installation photovoltaïque	161 875,00
changement chaudière	27 099,78
menuiseries	40 000,00
<b>Total</b>	<b>452 574,78</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montant (€HT)</b>	<b>%</b>
Travaux	438 974,78	Etat	362 059,82	80
Prestation intellectuelles	13 600			

		Autofinancement	90 514,96	20
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>452 574,78</b>	<b>TOTAL</b>	<b>452 574,78</b>	100 %

Vu l'avis favorable des membres des commissions Travaux et action culturelle réunies le 25 mars 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de travaux de performance énergétique à Bleu Pluriel, l'échéancier prévisionnel et le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'appel à projet Etat/Région dans le cadre du plan de relance pour la culture 2021.

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-052**

**Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe**

**OBJET : ACTION CULTURELLE – ACQUISITION DE MATÉRIEL SCÉNIQUE ET TECHNIQUE À LED POUR BLEU PLURIEL – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS ÉTAT / RÉGION**

Dans le cadre du plan de relance pour la culture, une enveloppe spécifique de 20M€ est consacrée à la transition écologique et numérique des établissements de création. En Bretagne, la DRAC et la Région ont lancé un appel à projet conjoint d'un montant de 3 M€, pouvant financer 80 % des dépenses.

Dans une démarche de diminution des consommations énergétiques, la commission action culturelle propose un projet d'acquisition de matériel pour Bleu pluriel avec un volet éclairage scénique et un volet vidéo. En remplaçant un matériel ancien à halogène et iodure, par des projecteurs LED et vidéo-projecteur laser, on peut espérer une diminution de 80 % des consommations électriques pour la partie lumière et vidéo de l'activité scénique.

La transition vers les technologies LED a démarré depuis plusieurs années à Bleu pluriel, avec l'acquisition régulière de matériel. Le coût important impliquait toutefois d'étaler le renouvellement du parc sur une décennie. L'appel à projet en faveur de la transition écologique et numérique des

lieux de création et de diffusion en Bretagne est une occasion unique d'accélérer la transition de Bleu pluriel et de générer immédiatement d'importantes économies d'énergie.

Le montant global HT du projet est de 113 424,84€. La subvention sollicitée est de 90 739,872€, soit 80 % du montant. Le plan de financement est établi d'après devis.

Quantité	Désignation	Prix unitaire net HT	Total HT
8	Robe ESPRITE en flight	8 278,20€	66 225,60€
10	Robe LEDBEAM 350 en flight	2 479,00€	24 790,00€
36	Crochets Quick Trigger Clamp	16,00€	576,00€
18	Élingues de Sécurité	2,68€	48,24€
1	Video projecteur Panasonic	21 785€	21 785 €
<b>Montant total HT</b>			<b>113 424,84€</b>

#### Échéancier prévisionnel

Le projet est prêt à démarrer. Le choix du matériel a été effectué par l'équipe de Bleu pluriel après une étude des régisseurs. Étant donné le coût global, un appel à concurrence sera effectué en mai 2021 afin de respecter les règles de l'achat public. La notification du marché pourra avoir lieu au mois de juin. Le matériel pourrait être livré et installé pour le démarrage de la prochaine saison culturelle, en septembre 2021.

#### Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES	Montant (€ HT)	RESSOURCES	Montant (€HT)	%
Acquisition matériel	113 424,84	Etat	90 739,872	80
		Autofinancement	22 684,968	20
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>113 424,84</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 424,84</b>	100 %

Vu l'avis favorable de la commission Action culturelle du 8 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel scénique et technique à LED pour Bleu Pluriel, l'échéancier prévisionnel et le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'appel à projet Etat/Région dans le cadre du plan de relance pour la culture 2021.

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-053**

**Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe**

**OBJET : ACTION CULTURELLE - BLEU PLURIEL – TARIFS DE BILLETTERIE POUR LA SAISON 2021-2022.**

La saison culturelle de Bleu Pluriel 2021/2022 s'organisera, comme la précédente, autour de plusieurs événements majeurs :

- une présentation de saison le samedi 25 septembre 2021,
- Le festival de chansons françaises "Les mots dits" du 22 octobre au 10 novembre 2021,
- La nuit de la danse le samedi 27 novembre 2021,
- Le festival "20 minutes de bonheur en plus" les samedi 22 et dimanche 23 janvier 2022,
- Le festival "Moufl'et compagnie" du 31 janvier au 20 février 2022,
- Le festival des spectacles inclassables « Les arts décalés " du 31 mars au 24 avril 2022,
- Une clôture de saison le samedi 25 juin 2022.

Au delà de ces sept événements, Bleu Pluriel proposera des spectacles reportés ainsi que des spectacles en « Off » (hors-festivals).

En plus de ces propositions, Bleu pluriel est également partenaire des services de la ville pour proposer le cas échéant des offres "hors les murs" dans des quartiers et des espaces publics.

Par ailleurs Bleu pluriel poursuit l'accueil et la co-organisation du spectacle de Noël avec le comité des fêtes et l'offre de séances scolaires.

#### Tarifs des spectacles :

L'ensemble de la grille tarifaire est détaillée dans le document joint en annexe. En fonction des spectacles proposés, tous les tarifs ne seront pas utilisés lors de cette saison.

La grille tarifaire prévoit 7 groupes de tarifs : A+, A, B, C, D, E, F, avec pour chacun, un montant maxi, réduit, mini. Le tarif de chaque spectacle est défini avec l'une de ces lettres.

- maxi = plein tarif
- réduit = pour les CE et amicales du personnel conventionnés avec Bleu Pluriel et les groupes de 8 personnes et plus.
- mini = abonnés de Bleu Pluriel et super-abonnés des structures partenaires, - de 25 ans, bénéficiaires du RSA, minima sociaux et demandeurs d'emploi.

Certains spectacles proposent aussi un « accès cible » à 6€ = - 26 ans, bénéficiaires RSA, minima sociaux et demandeurs d'emploi.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la nécessité de retrouver la fréquentation du public, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de billetterie pour la saison 2021/2022 et d'appliquer ceux adoptés pour la saison précédente.

#### Pass et abonnements :

La formule de l'abonnement est maintenue : les spectateurs peuvent bénéficier d'un tarif mini pour tous les spectacles à partir de l'achat de trois spectacles.

Le super abonnement « botte de 7 lieux » à 5€ permet d'accéder au tarif mini dans toutes les salles adhérentes.

Des pass permettent d'accéder à tous les spectacles d'un festival :

Le « Plan M » pour « les mots dits » reste à 50 €

Le « plan D » pour les arts décalés reste à 40 €

« Le plan B » pour l'ensemble de la saison reste à 62 € ; il donne accès à 1 spectacle du festival « 20 minutes », 1 place pour « Moufl'et cie » + tous les autres spectacles de la saison (sauf exceptions cf grille).

#### Accueil de loisirs sans hébergement et scolaires :

Le tarif à 6€ se voit appliqué aux ALSH et public scolaire.

Deux exceptions toutefois :

-Dans le cadre d'un accord de réciprocité, les communes de Plédran, Ploufragan, Langueux, Pordic et Trégueux sont villes partenaires et bénéficient à ce titre d'un tarif à 4 € pour les ALSH et scolaires.

- Pour le festival « Moufl'et cie », seules les villes organisatrices (Langueux et Trégueux) bénéficient d'un tarif à 4 €.

Pour plus de lisibilité et de simplicité, le tarif des accompagnateurs des groupes d'enfants est à 4 € dès le premier accompagnateur .

Afin de ne pas subir les variations d'effectifs (parfois très importantes) des groupes ALSH et scolaires, la facturation reprendra le nombre de réservations validées 48 h (jours ouvrés) avant le spectacle.

## TVA

Il est à noter que l'activité de représentation de spectacles est assujettie à la TVA. Les tarifs proposés au vote seront ceux annoncés au public et sont des tarifs T.T.C. La commune devra reverser la TVA ainsi collectée. Ce taux de TVA applicable pourra varier de 5,5 % (taux normal) à 2,10 % dans le cas des spectacles qui n'ont pas encore été représentés plus de 140 fois (tous lieux de représentations confondus).

Parallèlement, les dépenses liées à l'activité des spectacles donneront lieu à la récupération de la TVA versée par la ville.

## ANNULATION / REPORT / REMBOURSEMENT

Selon le Ministère de la Culture, il est recommandé d'apporter le plus grand soin aux relations entretenues avec le public, fidèle ou occasionnel. Une information claire devra donc figurer sur le site internet de la structure, indiquant notamment les conditions de report ou de remboursement des spectacles.

A l'appréciation de chaque structure, il est envisageable de mobiliser la solidarité du public selon les modalités qui sembleront les plus adaptées et une attention particulière sera portée à la valorisation de cette générosité.

En cas d'annulation, la commune de Trégueux proposera aux abonnés ainsi qu'aux possesseurs d'une place de se mobiliser en soutien avec le monde professionnel de la Culture et notamment du spectacle vivant.

La commune privilégiera tant que possible le report du spectacle sur l'année civile en cours.

Dans le cas où le report ne peut se réaliser, la commune fournira un avoir sur un spectacle ayant le même tarif ou sinon, le remboursement sera réalisé.

Vu l'avis favorable de la commission action culturelle du 23 mars 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE les tarifs de billetterie pour la saison 2021/2022 conformément à la grille tarifaire jointe en annexe,**
- **APPROUVE les modalités d'annulation, report, avoir ou remboursement exposées ci-dessous applicables pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022.**

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**





**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-054**

**RAPPORTEUR : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ GÉNÉRÉ PAR LA CRISE DE LA COVID-19**

La gestion de la crise liée au Covid-19 nécessite d'adapter l'organisation de la collectivité aux nouvelles exigences sanitaires.

Le protocole sanitaire actuel qui s'applique dans les centres de loisirs implique un renforcement des désinfections des locaux et matériels : désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour, et désinfection des sols et grandes surfaces au minimum 1 fois par jour.

Jusqu'alors, les agents de l'équipe d'animation assuraient une partie de ces tâches supplémentaires sur leur temps de travail et de facto sur le temps d'ouverture du service. Néanmoins, pour maintenir une bonne qualité d'accueil des enfants sur les temps d'animation, il s'avère nécessaire de décharger l'équipe d'animation de ces missions de désinfection.

Par conséquent, il est proposé de recruter, à compter du 26 avril 2021, un agent contractuel les jours d'ouverture du centre de loisirs, sur l'amplitude maximale de 18H à 20H30, pour assurer ces tâches de désinfection.

L'agent sera recruté sur la base de l'article 3.I (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et sera rémunéré en fonction des heures réalisées sur la base de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle de rémunération C1. L'agent bénéficiera par ailleurs des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité pour les agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 20 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la création de ce poste d'agent contractuel présenté, à compter du 26 avril 2021 et jusqu'au 6 juillet 2021, et AUTORISE Madame Le Maire à signer les contrats de travail correspondants.**

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-055**

**RAPPORTEUR : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI CONTRACTUEL AU SEIN DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un agent contractuel a été recruté sur le poste de chargé.e de mission pour le service de restauration collective, en accroissement temporaire d'activité.

Sous le pilotage de la Coordinatrice Enfance Jeunesse Éducation, l'agent est chargée de proposer et mettre en œuvre les améliorations possibles pour la gestion, l'organisation et le suivi des 5 services de distribution des repas.

Le contrat actuel de l'agent prend fin le 6 juillet 2021. Cependant, le travail d'accompagnement qui a été fourni jusqu'à aujourd'hui a été particulièrement bénéfique pour la bonne organisation et évolution du service. Il s'avère aujourd'hui indispensable de renouveler le contrat de l'agent pour poursuivre ce travail, au moins jusqu'à ce que la mutualisation opérée entre Languieux et Trégueux sur la restauration scolaire soit précisée par les différentes études en cours.

Ainsi, il est proposé de renouveler le contrat de l'agent pour une durée de 6 à 12 mois.

La rémunération de l'agent reste fixée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent de maîtrise (soit aujourd'hui Indice brut 360 – indice majoré 336). L'agent continuera de percevoir par ailleurs les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité pour les agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 20 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le renouvellement de ce poste d'agent contractuel à temps complet à compter du 07 juillet 2021 pour une durée de 6 à 12 mois.**

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-056**

**RAPPORTEUR : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

L'organisation de la Direction des Services Techniques est confronté à des mouvements de personnel :

- **Le poste d'Adjoint(e) du DST** : l'agent recruté sur le poste prend ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le poste est actuellement occupé par un agent contractuel dont le contrat prend fin le 14 mai 2021.
- **Le Responsable du Centre technique municipal** est muté dans une autre commune. Son départ est prévu le 9 juin 2021.

Ainsi, afin d'assurer les tuilages sur ces deux postes, il est proposé d'embaucher un agent contractuel au sein de la Direction des Services Techniques.

Une procédure de recrutement a été menée et un candidat a été retenu. Il est proposé de l'embaucher à compter du 10 Mai 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 (contrat initial de 6 mois pouvant être prolongé d'1 à 2 mois suivant l'avancée du recrutement statutaire), sur le

fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire).

Sa rémunération sera fixée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (soit aujourd'hui Indice brut 389 – indice majoré 356). L'agent percevra par ailleurs les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité pour les agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 20 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la création de ce poste d'agent contractuel à temps complet à compter du 10 mai 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.**

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**



**COMMUNE DE TRÉGUEUX**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-huit avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Clef des Arts, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, M. ALLAND Patrick, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, Mme ROMERO Cécilia, Mme MARC Claudine (arrivée à 18h50 pour DB2021-045), Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	Mme LE GALL Isabelle
Mme FEUNTEUN Cristina	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MOUNIER Vanessa	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
Mme COLLIN Marina	a donné procuration à	Mme BACCELLI Michèle
M. HERVÉ Pascal	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme MACRE Amélie
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Mme Amélie MACRE

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), M. LE ROUX David (service communication).

**DÉLIBÉRATION N° 2021-057**

**Rapporteur : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte les modifications suivantes :

- Afin d'améliorer le fonctionnement et la polyvalence des agents du service finances, de répondre à la charge de travail du service et de permettre également un renfort de la direction générale sur certains dossiers, il est proposé de passer à temps complet l'agent du service actuellement à temps non complet (24h30/35<sup>ème</sup>) à partir du 01/05/2021,

- Création d'un grade de Technicien principal 1ère classe pour le recrutement sur le poste d'Adjoint(e) au Directeur des Services Techniques au 01/07/2021,

- Création d'un grade d'Adjoint Technique territorial pour le poste d'électricien-plombier, au 01/05/2021,

**Par ailleurs, il y a lieu de supprimer dans le tableau des effectifs :**

- un grade d'adjoint administratif principal 1ère classe, pour cause de fin de détachement d'un agent promu sur le grade de Rédacteur.

Vu les avis du Comité Technique du 27 avril 2021 et de la Commission Ressources Humaines du 20 avril 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les modifications suivantes du tableau des effectifs comme suit :**

DATE	Nombre	<b><u>CRÉATION DE GRADES AU TABLEAU DES EFFECTIFS</u></b>
01/05/2021	1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
DATE	Nombre	<b><u>SUPPRESSION DE GRADES AU TABLEAU DES EFFECTIFS</u></b>
01/05/2021	1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (24h30/35 <sup>ème</sup> )

DATE	Nombre	<b><u>CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS (TITULAIRES - STAGIAIRES)</u></b>
01/07/2021	1	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
01/05/2021	1	Adjoint technique Territorial à temps complet

DATE	Nombre	<b><u>SUPPRESSION DE GRADES AU TABLEAU DES EFFECTIFS</u></b>
01/05/2021	1	Adjoint administratif principal 1ère classe

A Trégueux, le 29 avril 2021

Le Maire,  
**Christine MÉTOIS-LE BRAS.**